Un Contrat de bassin pour la Grosne

Le bassin versant de la Grosne fait l'objet d'un contrat de rivière

Conseils régionaux et les Conseils généraux.

L'objectif est de mettre en place une gestion concertée, équilibrée et durable des milieux aquatiques, afin d'aboutir

le bassin versant pour des opérations diverses.

domestiques, industrielles, agricoles et diffuses : réhabilitation des réseaux d'assainissement, mise à niveau des stations d'épuration, aménagement d'aires de lavage des les résultats sont présentés dans cette plaquette. pulvérisateurs, formation des agriculteurs...

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône Avec la mobilisation du syndicat de rivière et des commuet Doubs est la structure animatrice d'une démarche de nautés de communes, de nombreuses actions de restaucontrat de rivière signé en novembre 2012. Il prévoit la ration des cours d'eau sont prévues pour retrouver une mise en œuvre avec l'appui des collectivités locales, des dynamique et un fonctionnement naturel : restauration de associations, des Chambres d'agriculture... de 145 actions la végétation rivulaires des cours d'eau, restauration de sur cinq ans financées par l'Agence de l'eau, l'Europe, les la continuité écologique par effacement ou aménagement des ouvrages transversaux, réhabilitation des annexes hydrauliques...

à un bon état des eaux, tel que fixé dans la Directive cadre La préservation et la restauration des zones humides sont également des objectifs du contrat de rivière. L'EPTB et Ainsi, 31 millions d'euros d'investissement sont prévus sur ses partenaires ont déjà engagé quelques inventaires principalement localisés au niveau des têtes de bassin versant Il s'agira notamment d'actions de réduction des pollutions de la Grosne. Ainsi, afin de compléter ces connaissances encore lacunaires, le CENB a engagé depuis 2012 l'inventaire des zones humides du sous-bassin de la Guye dont

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbantsme

L'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue un moment important de la vie d'une commune. A l'approche exclusivement urbanistique des anciens plans d'occupation des sols, la loi solidarité et renouvellement urbain a ajouté une nouvelle dynamique : le projet de PLU doit à présent intégrer l'équilibre des divers enjeux de l'aménagement communal (urbains, agricoles, sociaux et environnementaux) selon les principes du développement durable.



La commune de Cormatin, avec l'aide d'une étudiante tutorée par l'EPTB Saône et Doubs, a réalisé en 2013 un inventaire des zones humides présentes sur le territoire communal. Il s'agissait au travers de l'inventaire de ces zones et de leur intégration dans le PLU, de porter à connaissance ces milieux aquatiques et de participer concrètement et localement au bon état écologique de ces milieux.



Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.

> • Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente? A quoi dois-je faire attention?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de bassin de la Grosne qui pourra vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts:

Rachel Fabre

Coordinatrice du contrat de rivière Grosne

Établissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 Mâcon Tél: 03 85 21 98 19

rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr

http://www.eptb-saone-doubs.fr/Grosne-Contrat-de-riviere

Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire Service environnement

37 Boulevard Henri Dunant 71040 Mâcon Tel: 03 85 21 28 00 www.saone-et-loire.gouv.fr/

Chargée de missions zones humides Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des Étangs 21600 Fenay Tel: 03 80 79 25 99 www.cen-bourgogne.fr

Avec le soutien financier de

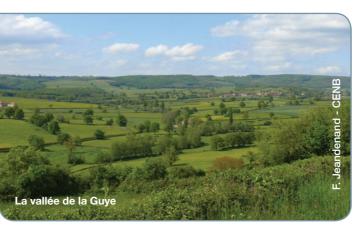
d'espaces naturels





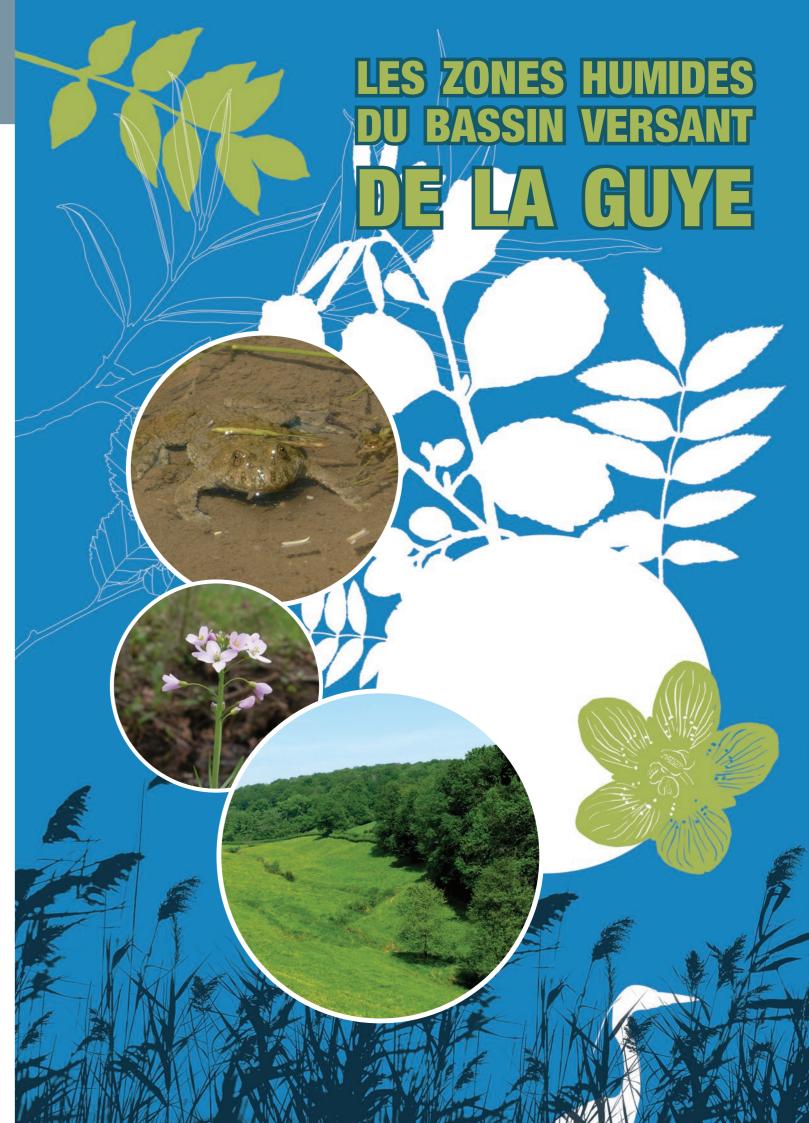






Photos de couverture : Sonneur à ventre jaune - C. Diaz -CENB / Cardamine - F. Jeandenand - CENB / Fond de vallon -F. Jeandenand - CENB

Décembre 2013 **Impression:** S'Print



ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Des espaces de transfilon entre la terre et l'eau

Les zones humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services:



- · Des services de régulation : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarquent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- Des services de production : elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- · Des services pour la biodiversité : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- · Des services liés aux loisirs : chasse, pêche, tourisme, dimension pay-

Des zones utilles mats en danger

diale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués: l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

- Depuis le début du XX^e siècle, 67 % de leur surface mon Depuis 2000, la tendance est toujours négative, avec plus de 35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.
 - En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité



Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

- Les Zones Humides Effectives Les Zones Humides Potentielles (ZHP), (ZHE), caractérisées par des dont les caractéristiques végétales, espèces végétales particulières hydrologiques ou pédologiques ne sont et/ou des conditions hydrolo- pas aussi franches mais tendent cepengiques et/ou pédologiques qui dant à faire penser que ce sont tout de permettent d'affirmer que ce même des zones humides. Des études sont bien des zones humides; complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Zones Humides Effectives adéquates ;
- la restauration et l'entretien des Zones Humides Effectives sur les territoires prioritaires;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- leure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

71 communes

841 ha de Zones Humides Effectives **754 ha de Zones Humides Potentielles** soit plus de 3,7% du territoire du bassin versant

Plus de **800** mares Environ **536** zones humides

La Guye, qui donne son nom au bassin versant, s'écoule sur 47 km da sa source à Sainte-Hélène à sa confluence avec la Grosne à Malay. Le territoire traversé constitue un vaste ensemble paysager à dominante agricole caractérisé par un système bocager de haies basses associé à quelques cultures et plusieurs massifs forestiers importants essentiellement localisés sur les sommets et versants raides.

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT Près de la totalité des zones humides du bas-

sin versant est associée à une activité économique. Dans 95 % des cas, il s'agit d'une activité agricole de pâturage. La sylviculture, cantonnée essentiellement à la plaine de la Guye, reste quant à elle minoritaire.

L'OUEST et le SUD du bassin versant

L'ouest et le sud du bassin versant, au relief valloné et installés sur des roches granitiques, présentent de nombreux petits cours d'eau ainsi qu'une forte densité de zones humides souvent de petite taille. Elles se situent au niveau des suintements et résurgences sur les versants ainsi que dans les fonds de vallon pâturés. Ce sont principalement des bas-marais acides et des prairies humides.

Ces milieux sont favorables à plusieurs espèces rares en Bourgogne, telles que la Renoncule à feuilles de lierre, la Montie des fontaines ou encore une petite libellule discrète aux couleurs bleues et noires, l'Agrion orné, principalement présent en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Ce territoire accueille également d'importantes populations de Sonneur à ventre iaune.

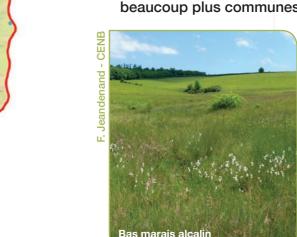








Ces zones humides peuvent être par endroit menacées par l'intensification des pratiques de pâturage.



Périmètre du bassin

versant de la Tille

Communes

D'après cette carte, le sud du bassin versant semble peu riche en zones humides effectives. En réalité, faute de moyens humains

suffisants, les prospections de terrain n'ont pu être effectuées

sur ce secteur. Le caractère humide des zones humides potentielles initialement identifiées grâce aux photographies aériennes

Zones Humides Effectives

Zones Humides Potentielles

Mares — Cours d'eau

Limites départementales

Légende

n'a donc pas pu être confirmé.

Fond cartographique : IGN Scan 25

Conception: CEN Bourgogne, 2013

BD Carto IGN 2011

Sources: CGIAR - CSI 2012, BD Carthage IGN 2011

Marcilly-lès-Buxy

Genouilly

Mont-Saint-Vincent



L'**est** du bassin versant

L'est du bassin est installé sur des roches sédimentaires à dominante calcaire moins favorables à la rétention de l'eau de surface et donc à l'installation des zones humides qui sont, ici aussi, de petite taille.

Quelques rares bas-marais alcalins sont encore présents sur ce secteur et abritent des espèces végétales rares telles que la Linaigrette à feuilles larges ou l'Epipactis des marais, beaucoup plus communes en Côte-d'Or dans le Châtillonnais.



La plaine de la Guye



La plaine de la Guye est riche d'un ensemble quasiment continu de prairies inondables et de végétation à hautes herbes occupant d'importantes surfaces.

Elle sépare assez nettement l'est et l'ouest du bassin versant.

Alors que les formations à hautes herbes composées de roseaux, baldingères, lysimaques et de nombreuses laîches ont un fort pouvoir épurateur, les prairies alluviales jouent un rôle primordial dans la régulation des crues. Elles sont néanmoins sous la menace de projet de mise en culture ou d'assainissement des sols.

